



## Accès à la Hors-Classe Liste classante dans l'attente du contingent définitif

NOM	Prénom	barème
HERMELINE	Josette	43,75
GERMAIN-POURTOUT	Marie-Thérèse	43
CHEVALLIER	Marc	43
BERGER	Isabelle	43
JOUTEAU	Jocelyne	43
MAIGNAN	Jean-Christophe	43
PELLET	Fabien	42,75
LECOMTE-BECUWE	Catherine	42,5
PELLET	Jocelyne	42,5
SEVESTRE	Valérie	42,5
CHARLES	Jean-Luc	42,25
DESCHAMPS	Didier	42,25
ANGRAND	Jean-Claude	42
LE GOFF	Martine	42
NARDI	Françoise	42
BLANCHARD	Pierre	42
FOURMY	Gisèle	42
LORK	Catherine	42
DARGERÉ	Lisiane	42
BOUDIER	Marie-Christine	42
CORBONNOIS	Eliane	42
CATHERINOT	Marie-Louise	42
DOUVENOT	Danièle	42
ROBERT	Armelle	42
GRANGER	Sylvie	42
DUCLOS	Chantal	42
LARES-WENDT	Dany	42
CARNIS	Chantal	41,75
HUE	Marie-Claude	41,75
LEGRAND	Catherine	41,75
HULLOT	Annie	41,5
MERLOT	Jean-Luc	41,5

Le ministère a décidé d'augmenter le ratio promu-promouvables, dès la rentrée 2009.

Nous sommes intervenus dans les discussions pour demander que « le ratio promu-promouvables du corps des professeurs des écoles offre de meilleures perspectives de carrière pour tous et permette à tous les professeurs des écoles d'atteindre l'indice terminal du corps (783) ».

Ce ratio passe de 1,6% à 2%, ce qui provoque une augmentation d'environ 850 possibilités au niveau national; permettant de passer de 2933 promotions en 2008 à 3784 en 2009 (il y en avait eu 2012 en 2007).

Le ministère va adresser aux IA une répartition de ces promotions dans les jours qui viennent. Nous sommes intervenus auprès de l'IA pour que les collègues concernés soient informés le plus rapidement possible.

### Point supplémentaire direction

L'IA a fait le choix de modifier le barème pour l'accès à la hors classe en accordant un point supplémentaire aux directeurs d'école, et ce, sans concertation avec les délégués du personnels, ni même en avoir informé les collègues.

Nous rejetons ce manque de transparence et notons que si la fonction de directeur doit être revalorisée, ce n'est pas au détriment des autres enseignants.

Or, le choix de majorer d'un point le barème des directeurs bouleverse considérablement les conditions d'accès à la hors classe, déjà très faible, avec une incidence forte sur l'ensemble des collègues.

Nous avons également rappelé notre opposition à la hors classe qui est un grille accessible à une minorité d'enseignants et avons réitéré pour les enseignants du 1er degré une classe unique à l'indice terminal 783 avec un rythme unique d'avancement.